

▶ L'ÉCOLE DES ARTS DU CIRQUE



Réalisé par la Fédération française des écoles de cirque



SOMMAIRE

Présentation et contexte d'évolution.....	5
<i>Un art au croisement de plusieurs disciplines.....</i>	<i>5</i>
<i>L'essor de la pratique des arts du cirque.....</i>	<i>5</i>
<i>Un réseau institutionnalisé.....</i>	<i>6</i>
Structuration du secteur.....	9
<i>La Fédération française des écoles de cirque (FFEC).....</i>	<i>9</i>
<i>Les organisations partenaires.....</i>	<i>11</i>
Organisation et offre de services.....	15
<i>Les écoles amateurs.....</i>	<i>16</i>
<i>La filière de la formation professionnelle, artistique et pédagogique.....</i>	<i>16</i>
<i>Les publics accueillis.....</i>	<i>17</i>
<i>Les différentes missions des écoles.....</i>	<i>18</i>
<i>Organisation des ressources humaines.....</i>	<i>20</i>
<i>Le contexte réglementaire.....</i>	<i>21</i>
<i>Le matériel et les locaux.....</i>	<i>22</i>
Données financières.....	23
<i>Différentes catégories de budgets.....</i>	<i>23</i>
<i>Plusieurs partenaires financiers.....</i>	<i>23</i>
<i>Deux exemples de budgets.....</i>	<i>24</i>
Besoins d'accompagnement.....	26
<i>Principales difficultés rencontrées.....</i>	<i>26</i>
<i>Typologie des besoins d'accompagnement.....</i>	<i>27</i>
En savoir plus.....	28
<i>Réseaux professionnels.....</i>	<i>29</i>
<i>Ressources juridiques.....</i>	<i>29</i>
<i>Bibliographie.....</i>	<i>29</i>





PRESENTATION ET CONTEXTE D'EVOLUTION

Art en perpétuel mouvement, le cirque se nourrit des héritages classiques et des innovations contemporaines. Tout en conservant le public familial qui a toujours fait son succès, il a su séduire au fil des dernières décennies de nouveaux spectateurs.

Un art au croisement de plusieurs disciplines

Après guerre, profitant du développement de nouvelles technologies qui permettent le déplacement de chapiteaux itinérants, les cirques fleurissent partout en France. Ils proposent alors un spectacle populaire par excellence, qui va à la rencontre des gens pour leur apporter rêve, exaltation et exotisme – la fonction éducative des ménageries est alors prépondérante.

À partir des années 1960, le monde des entreprises de cirque connaît une profonde crise artistique et économique, suivie par de nombreuses faillites tout au long des années 1970. Des difficultés à renouveler les numéros, la désaffection croissante du public – la télévision se généralise –, des normes de plus en plus contraignantes sont les causes principales de cette crise.

Au début des années 1980, une nouvelle génération d'artistes, issue du théâtre, de la danse ou des arts de la rue, s'approprie et détourne les codes traditionnels – le chapiteau, le cercle, l'exploit. Délaissant les numéros classiques, notamment ceux avec les fauves et autres pachydermes, des précurseurs (Gosh, le Cirque plume, Archaos, etc.) explorent les croisements entre disciplines, soignent particulièrement la mise en scène, quittent la piste circulaire pour aller jouer sur des scènes frontales ou bien à ciel ouvert.

Ils affirment ainsi des démarches artistiques originales, donnant naissance à ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler le « cirque de création ». Peu à peu, les anciens, au départ réfractaires à ce courant qui bouscule la tradition, prennent conscience de la nécessité d'évoluer et se mettent à faire appel à des metteurs en scène et à des chorégraphes.

L'essor de la pratique des arts du cirque

À partir des années 1970, quelques professionnels (dont Gruss, Fratellini, etc.) entreprennent d'enseigner leur métier à des personnes non issues de familles circassiennes. Pour la première fois, le cirque devient accessible et peut s'apprendre en dehors de la transmission générationnelle.

À partir des années 1980, ateliers et écoles de cirque se multiplient. Deux facteurs essentiels expliquent ce succès :

1. Une pratique avec un triple enjeu dont s'emparent la majorité des écoles de cirque :
 - enjeu corporel, par le biais des apprentissages moteurs ;
 - enjeu artistique, par un travail d'expression, de créativité et par les rencontres avec le monde du spectacle (activités proposées par la majorité des écoles de cirque) ;

- enjeu éducatif par ses formes pédagogiques (essai/échec/réussite), par les rapports à l'autre (son partenaire, le public). La pratique des arts du cirque véhicule des notions d'effort, de dépassement de soi, de socialisation, de coopération (absence de compétition), etc.

2. Un art pluridisciplinaire :

Par le nombre des activités à disposition dans le domaine de l'aérien, des équilibres sur objets, de l'« acrobation », du jonglage et du clown, le cirque s'adresse à un large public où chacun peut trouver son terrain de jeu : adresse, force, tonicité, souplesse, goût du risque, etc.

À partir de 2007, on constate plusieurs phénomènes concomitants :

- un ralentissement de la croissance du nombre de nouveaux inscrits dans les écoles de cirque ;
- le développement de formes spontanées, pratiquées hors cadre : jonglerie, monocycle, slackline (sangle élastique s'accrochant entre deux points fixes, arbres ou poteaux) ;
- un essor vigoureux des activités proposées à des publics spécifiques : petite enfance, public handicapé, séniors, etc. ;
- une tendance à l'« ubérisation » d'une partie du secteur, avec le développement d'activités à partir d'un individu isolé créant son emploi, sans qu'il soit associé à une démarche collective.

Un réseau institutionnalisé

Amorcée à la fin des années 1970, la reconnaissance par le ministère de la Culture de ce que l'on nomme désormais « les arts du cirque » s'est renforcée significativement depuis 2001.

› **Les débuts de la reconnaissance (1980-2000)**

À cette période, la politique publique cherche à remédier à deux problèmes essentiels du cirque : le risque économique et la relève artistique.

- **1978** : le cirque quitte la tutelle du ministère de l'Agriculture (auquel il était rattaché en raison de la présence d'animaux) pour rejoindre le ministère de la Culture, aux côtés des autres arts vivants (musique, théâtre, danse).

- **Début des années 1980** : création de l'Association nationale pour le développement des arts du cirque (Andac), chargée de récolter et de redistribuer un fonds, alimenté par des subventions du ministère et des apports provenant des recettes de billetterie versées par les cirques adhérents à l'association.

- **1986** : inauguration du Centre national des arts du cirque (Cnac), délivrant un diplôme des métiers des arts du cirque.

- **1995** : mission d'information, de promotion et de développement du secteur des arts de la piste confiée à l'association Hors les murs. Lancement de la première revue institutionnelle sur les arts du cirque, *Arts de la piste*.

- **1998** : ouverture des dispositifs consacrés au théâtre et aux compagnies d'arts du cirque : conventionnement, aides à la production dramatique.

- **1999** : accord-cadre entre le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse et des Sports instituant la charte de qualité établie par la Fédération française des écoles de cirque (FFEC) comme texte de référence pour la pratique en amateur des arts du cirque.

▸ **L'année des arts du cirque (2001-2002)**

L'année des arts du cirque marque le renforcement des politiques publiques en faveur du cirque et vise à soutenir globalement le secteur :

- renforcement des aides pour la création, la diffusion, l'enseignement ;
- nouvelles mesures d'aides attribuées par la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS)¹ : l'aide à l'itinérance pour les cirques travaillant sous chapiteau et l'aide à la résidence attribuée aux théâtres, centres culturels, etc. accueillant des compagnies pour des périodes de création ;
- identification de pôles pour le cirque en région, ayant pour mission de soutenir la création (par le biais de résidences, de coproductions), de programmer des spectacles, de sensibiliser les publics et d'accompagner la structuration de la profession.

▸ **De 2002 à nos jours**

Les évolutions des deux dernières décennies concernent principalement la formation et la reconnaissance des compétences professionnelles, notamment par la création :

- du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS) spécialité activités du cirque en 2006,
- du diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste de cirque en 2007² et l'élaboration de son référentiel en 2011,
- du diplôme d'État (DE) de professeur de cirque par un décret du 22 mars 2011.

Créé en 1994, le baccalauréat option arts du cirque connaît un essor depuis 2010 ; il permet à des jeunes de s'initier aux arts du cirque et de découvrir les métiers du spectacle vivant.

La filière des arts du cirque se structure, les professionnels se regroupent. Le Syndicat des cirques et compagnies de création (SCC), créé en 1997, se renforce durant cette période, avec une importante augmentation du nombre de ses adhérents, surtout à partir de 2014. En 2004 se crée Territoires de cirque (TDC). Ce réseau, lieu d'échanges, de rencontres et de concertation des professionnels, est un interlocuteur pour représenter les arts du cirque auprès des institutions.

En 2016 naît Artcena, le Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre, issu de la fusion de Hors les murs et du Centre national du théâtre, et dont les missions sont le partage de connaissances, l'accompagnement des professionnels et le soutien au rayonnement des arts du cirque, de la rue et du théâtre.

Dernièrement, en 2018, la charte Droit de cité a été renouvelée ; elle vise à renforcer et améliorer les relations entre les structures pratiquant l'itinérance sous chapiteau et les collectivités. Elle propose des repères méthodologiques pour l'accueil d'un chapiteau.

¹ La DMDTS a été fusionnée en 2010 avec la délégation aux arts plastiques pour devenir la direction générale de la création artistique (DGCA).

² Les DNSP de musicien, de comédien, de danseur et d'artiste de cirque ont été créés par le décret 2007-1678 du 27 novembre 2007.

La même année, le ministère de la Culture a mis en œuvre un processus d'habilitation des écoles préparatoires à l'entrée dans les écoles supérieures de formation professionnelle. Cette habilitation s'appuie très largement sur les préconisations de la FFEC.

▸ **Les pôles pour le cirque en région**

Ces lieux bénéficient de conventions pluriannuelles avec l'État et les collectivités territoriales.

Les pôles nationaux cirque (PNC) participent au renouvellement des formes artistiques et des esthétiques du cirque. Ils organisent leurs activités principalement autour des missions d'accompagnement et de soutien à la création et à la diffusion. Ils rassemblent douze établissements de référence en faveur du soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts du cirque. Ils constituent un réseau structurant en faveur du rayonnement du cirque, ainsi que du renouvellement de ses formes artistiques et de ses esthétiques au profit du public le plus large.

Les douze pôles pour le cirque en région :

- Le cirque Jules-Verne à Amiens (Hauts-de-France).
- La Verrerie d'Alès (Occitanie).
- Circa à Auch (Occitanie).
- L'Agora à Boulazac (Nouvelle-Aquitaine).
- La Cascade à Bourg-Saint-Andéol (Auvergne-Rhône-Alpes).
- La Brèche à Cherbourg (Normandie).
- Le Cirque-Théâtre d'Elbeuf (Normandie).
- Le Carré magique à Lannion (Bretagne).
- Le Prato à Lille (Hauts-de-France).
- Le théâtre Firmin-Gémier à Antony (Île-de-France).
- Le Sirque à Nexon (Nouvelle-Aquitaine).
- Archaos à Marseille (Provence-Alpes-Côte d'Azur).





STRUCTURATION DU SECTEUR

Le secteur des arts du cirque s'organise autour de fédérations, de syndicats et de regroupements couvrant les champs de la création/production, de la diffusion et de la formation.

La Fédération française des écoles de cirque (FFEC)

La Fédération nationale des écoles de cirque (FNEC) naît en 1988 de la volonté de quelques écoles soucieuses d'organiser et de promouvoir l'enseignement des arts du cirque. En 1994, elle devient la Fédération française des écoles de cirque (FFEC). Au terme d'un peu plus de trente ans d'existence, la fédération regroupe, en 2018, 145 structures adhérentes, dont 16 cumulent la formation professionnelle et la pratique amateur, 12 fédérations régionales et plus de 27 000 licenciés. Toute structure, associative ou non, développant une activité d'animation, d'initiation ou d'enseignement aux arts du cirque peut adhérer à la fédération.

Depuis plusieurs années, la FFEC est conventionnée annuellement par le ministère de la Culture et le secrétariat d'État à la Jeunesse et à la Vie associative. À partir de 2010, elle bénéficie d'une convention pluriannuelle avec le ministère de l'Éducation nationale (liée à l'application de la charte qualité).

En 2018, elle signe une convention pluriannuelle d'objectifs avec le ministère de la Culture.

Les missions de la fédération sont de plusieurs ordres :

▸ **Accompagnement des écoles**

En 1999, par le biais d'un accord-cadre cosigné par les ministères de la Culture et de la Jeunesse et des Sports, l'État lui confie la mission de promouvoir l'enseignement des arts du cirque et de le professionnaliser. **En ce sens, la fédération s'est notamment dotée d'une procédure d'agrément des écoles, d'une charte de qualité et d'un projet éducatif** (respect de la personne, de la législation, des règles de sécurité et des précautions de santé). Ce faisant, la fédération conduit une véritable mission de qualification des écoles de cirque appartenant à son réseau – l'attribution de l'agrément repose sur une démarche volontaire des écoles.

En outre, elle développe un service d'accompagnement et de ressources sur l'enseignement des arts du cirque et organise des formations en pédagogie, pratiques artistiques, techniques circassiennes et administration. Elle bénéficie également d'un agrément jeunesse et éducation populaire et d'un agrément du ministère de l'Éducation nationale, valable pour l'ensemble de son réseau, au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

▸ **Observation**

La FFEC a engagé un travail d'analyse et d'observation des conditions d'exercice et des pratiques d'enseignement des arts du cirque au sein des écoles adhérentes. Elle participe à des missions d'observation des réseaux auxquels elle appartient et en interne mène des études thématiques et ponctuelles.

▸ **Communication, animation du réseau**

Douze fédérations régionales (Frec) maillent le territoire métropolitain. Chaque année, des rencontres régionales sont organisées dans les grandes régions fédérales.

La FFEC organise également ses rencontres nationales lors du Festival du cirque actuel Circa, à Auch. Durant une semaine, plus de 350 jeunes amateurs, artistes en formation professionnelle, pédagogues et administrateurs des écoles de cirque de toute la France se retrouvent pour fêter la diversité des arts du cirque. Ce moment unique permet aux membres de la FFEC de se rencontrer, de pratiquer de nouvelles disciplines, de découvrir des univers artistiques singuliers et de présenter aux spectateurs la diversité du travail effectué au sein des écoles.

Centre de ressources, la FFEC édite des publications éditoriales destinées au réseau des écoles de cirque (livret de l'initiateur, fiches sécurité, etc.) et au grand public (collection relative à l'histoire du cirque).

▸ **Représentation**

Unique fédération des écoles de cirque en France, la FFEC est une force de proposition reconnue par tous les interlocuteurs de la filière. Cette reconnaissance est légitimée par une expertise, par une représentativité ainsi que par la cohérence de ses actions depuis sa création en 1988.

Le cirque n'étant pas une activité réglementée, comme peuvent l'être les activités sportives, ce sont les acteurs du cirque qui, à travers la FFEC, ont choisi de poser un cadre de référence (l'agrément), afin de tirer les pratiques vers le haut.

La fédération agit pour anticiper et orienter les évolutions législatives et réglementaires, défendant ainsi l'activité de ses adhérents. Une autre mission importante de la FFEC consiste à donner une visibilité nationale aux actions des écoles de cirque. Ces ambitions sont aujourd'hui largement reconnues et encouragées par le ministère de la Culture, par le ministère de l'Éducation nationale et par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA).

Au niveau national, la fédération est par conséquent un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, et elle participe ainsi activement aux concertations menées sur des sujets aussi divers que la création culturelle, la formation professionnelle, la pratique artistique amateur ou la formation des enseignants.

La fédération sait être source de propositions, parfois de contre-pouvoir si le besoin s'en fait ressentir.

Les organisations partenaires

La FFEC est liée à diverses organisations, institutionnelles, professionnelles ou syndicales, dans les deux branches dont elle relève, et qui témoignent de sa double appartenance : le spectacle professionnel d'un côté, avec le Syndicat des cirques et compagnies de création (SCC), l'animation de l'autre, avec le Conseil national des employeurs d'avenir (CNEA).

▸ **Syndicats**

Du fait de la double appartenance des écoles de cirque aux secteurs du spectacle vivant et de l'animation, les écoles sont parfois amenées à naviguer et manier deux types de convention collective : animation ou spectacle vivant. Il en réside une confusion pour les employeurs sur la convention à appliquer et son cadre.

Le taux de syndicalisation est très faible, tant sur le versant employeur que salarié.

Le Syndicat des cirques et compagnies de création

Créé en 1998, le SCC est un syndicat d'employeurs dans le domaine du spectacle, auquel la FFEC est membre associé. Le SCC :

- contribue à la structuration du secteur professionnel du cirque en France, notamment dans le cadre du Conseil national des professions du spectacle (CNPS), dont il est membre depuis décembre 2013. Il travaille à l'amélioration des conditions de la création et de la diffusion des œuvres circassiennes, sensibilise les collectivités locales à l'accueil des compagnies de cirque, favorise la constitution d'un réseau d'échanges et d'initiatives professionnelles aux niveaux national et européen, réfléchit à des modes de gestion et d'emploi adaptés aux entreprises culturelles du spectacle vivant dites du « tiers secteur » ;
- participe à la négociation sur les conventions collectives du spectacle vivant et les accords de branche en matière d'emploi et de formation ;
- travaille au développement de dispositifs de formation professionnelle continue, à l'amélioration des conditions d'enseignement des artistes de cirque et à une meilleure gestion des risques dans les disciplines et les techniques circassiennes ;
- œuvre à l'élaboration de nouveaux mécanismes de soutien et à l'amélioration des politiques culturelles en faveur des arts du cirque.

Le Conseil national des employeurs d'avenir

Le CNEA est un syndicat professionnel employeur représentatif dans les domaines de l'animation, du sport, du tourisme social et familial et des foyers et services pour jeunes travailleurs.

La mission du CNEA est de rassembler, d'accompagner et de représenter les employeurs dont l'activité est liée ou apparentée à l'économie sociale et solidaire, gérant des activités notamment éducatives, sportives, culturelles, scientifiques, sociales, de tourisme, de formation, d'hébergement et de protection de la nature et de l'environnement.

› **Regroupements professionnels**

Territoires de cirque (TDC)

Créée en 2004, Territoires de cirque est une association rassemblant une quarantaine de structures de production et de diffusion (scènes conventionnées, scènes nationales, pôles cirque). Son but est de créer un espace de concertation et d'actions professionnelles dédié aux arts du cirque, d'être un partenaire actif et une force de proposition auprès des pouvoirs publics, institutionnels et professionnels, tant au niveau national qu'international.

Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (Cofac)

Coordination qui rassemble une vingtaine de fédérations culturelles les plus représentatives (plus de 40 000 associations), œuvrant dans les différents champs de la culture, tels que le patrimoine, le théâtre, les musées, la musique (écoles et ensembles vocaux, instrumentaux et traditionnels), le cinéma, le cirque, les foyers ruraux et les MJC. La Cofac est aussi un lien entre culture et éducation. Elle se positionne comme « pôle culture » du mouvement associatif français et permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration des politiques culturelles.

› **Centres de ressources et de formation**

Artcena

Né en 2016 du rapprochement du Centre national du théâtre et du centre de ressources pour les arts de la rue Hors les murs, Artcena se définit comme un lieu de ralliement, ouvert et vivant, qui conforte l'assise des trois secteurs (arts du cirque, de la rue et du théâtre). Il accompagne au plus près les professionnels tout en répondant aux besoins des publics, et déploie ses missions selon trois axes :

- le partage des connaissances, par la création d'un portail numérique et des éditions ;
- l'accompagnement des professionnels, par l'apport d'informations juridiques et administratives, et de formations ;
- le soutien au rayonnement des trois secteurs, par différents dispositifs d'aide (notamment par l'intermédiaire du dispositif national d'aide à la création de textes dramatiques, le grand prix de littérature dramatique et le grand prix de littérature dramatique jeunesse) et le développement international.

Centre national des arts du cirque

Établissement supérieur de formation, de ressources et de recherche, le Cnac a été créé en 1985 à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication. Près de 400 artistes, représentant 35 nationalités, sont issus de son école supérieure. Ces artistes sont aujourd'hui des acteurs majeurs du cirque contemporain sur la scène internationale.

› **Festivals**

Parmi les festivals les plus connus on citera :

Circa (pôle national)

Reconnu internationalement comme un rendez-vous incontournable en matière d'arts du cirque, le Festival du cirque actuel Circa accueille chaque année durant une dizaine de jours entre quinze et vingt spectacles de compagnies professionnelles se produisant au cours d'environ quatre-vingts représentations. Il est la vitrine de la création circassienne contemporaine. Les écoles de cirque font toujours du festival leur terrain de rencontre privilégié : les jeunes pratiquants des écoles de loisir adhérentes à la FFEC s'y produisent et s'y côtoient ; les écoles professionnelles françaises et internationales de la Fédération européenne des écoles de cirque professionnelles (Fedec) s'y donnent également rendez-vous et présentent leurs travaux au cours des Circles.

Festival mondial du cirque de demain

Fondé en 1977, ce festival, devenu une référence, présente au cirque Phénix, à Paris, de jeunes artistes de cirque devant un jury international et un public d'amateurs.

Furies

Festival soutenant la création cirque et théâtre de rue depuis 1990. Il investit la ville de Châlons-en-Champagne, en donnant la part belle à la création contemporaine et aux artistes émergents.

Spring (pôles nationaux La Brèche à Cherbourg et le Cirque-Théâtre d'Elbeuf)

Spring réunit deux pôles nationaux cirque et propose un festival à l'échelle de la région Normandie pendant cinq semaines avec une soixantaine de partenaires. Le festival soutient la jeune création et les rencontres entre les disciplines.

Biennale internationale des arts du cirque (pôle national Archaos)

Créé en 2015 à la suite du projet Cirque en capitale créé à l'occasion de Marseille, capitale européenne de la culture 2013, le festival investit plus de quarante villes et défend la création sous chapiteaux.

▸ **Réseaux de niveau européen**

Circostrada

Créée en 1993, Circostrada est une plateforme européenne pour les arts de la rue et les arts du cirque, dédiée à l'information, à l'observation et aux échanges professionnels. Le réseau représente plus de cinquante membres dans dix-sept pays.

European Youth Circus Organisation

L'organisme Eyco, officialisé en 2009, réunit les réseaux et fédérations de quatorze pays désirant travailler sur des thématiques précises, parmi lesquelles le processus de reconnaissance et de structuration du cirque amateur, l'amélioration de la pratique du cirque pour la jeunesse, les réflexions sur un référentiel métier.

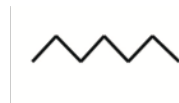
Fédération européenne des écoles de cirque professionnelles

Fondée en 1998, rassemblant une quarantaine d'écoles professionnelles dans vingt et un pays d'Europe (et au-delà), la Fedec a pour principale vocation de participer au

développement de la formation, de la pédagogie et de la création.

D'autres réseaux, informels ou portés par un acteur, coexistent entre organisation de rencontres régionales, formation, réflexion voire édition. Pour mémoire, parmi les plus actifs :

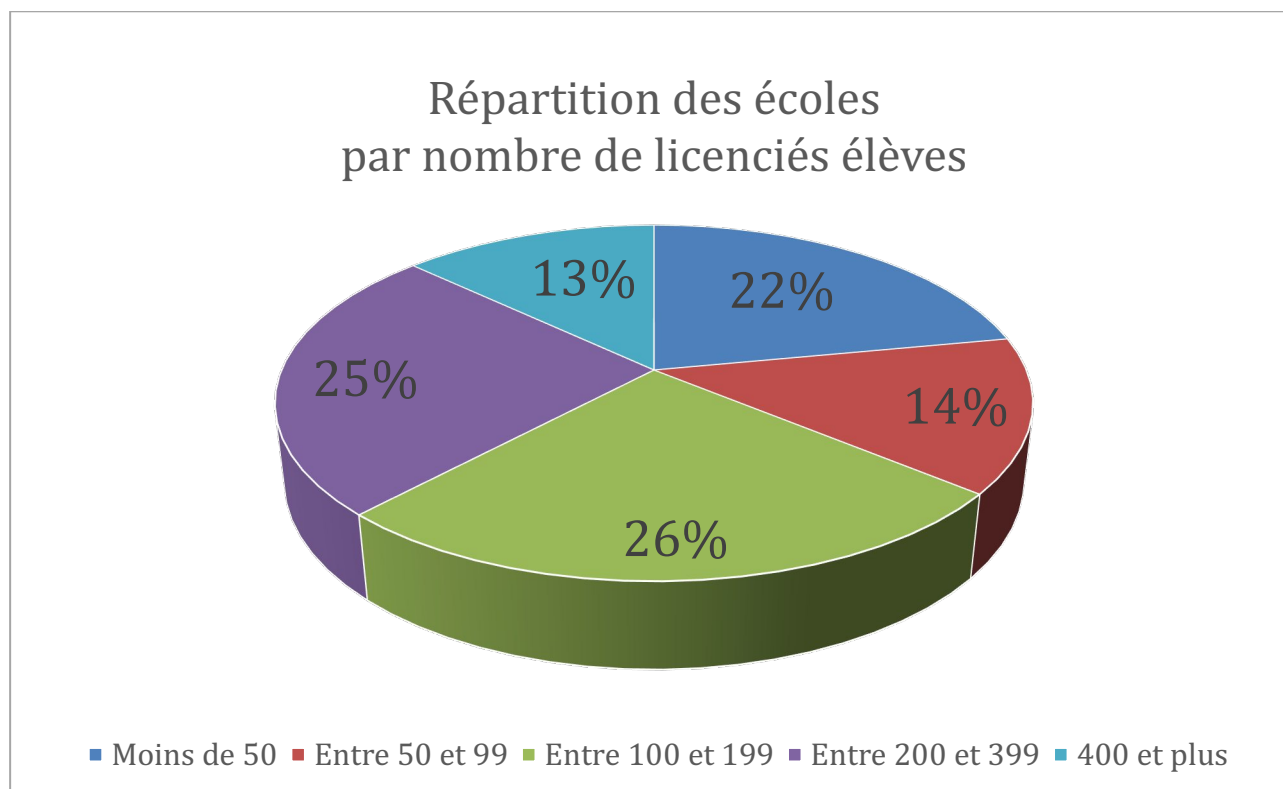
- le Réseau des écoles de cirque extraordinaire en Occitanie (Receo) ;
- le réseau chapiteau Grand Nord, qui rassemble les écoles de cirque sous chapiteau ;
- les écoles de cirque du Finistère, avec le soutien du département, porté par une école de cirque adhérente ;
- le réseau des écoles de cirque en Ardèche, à l'initiative d'une école de cirque, etc.





ORGANISATION ET OFFRE DE SERVICES

La taille des écoles est très variable, allant de 11 à 1 155 licenciés. Le schéma de répartition des écoles adhérentes à la FFEC par nombre d'élèves inscrits à des cours réguliers ou des stages donne une image de cette diversité :



Tranche	%
Moins de 50	22 %
Entre 50 et 99	14 %
Entre 100 et 199	26 %
Entre 200 et 399	25 %
400 et plus	13 %
Total	100 %

Moyenne d'élèves licenciés par école	198
--------------------------------------	-----

Médiane d'élèves licenciés par école	143
--------------------------------------	-----

L'ensemble des écoles adhérentes à la FFEC sont des écoles de cirque amateur ; certaines proposent également des formations professionnelles pédagogiques et artistiques.

Hors réseau fédéral, la grande majorité des écoles de cirque sont des écoles de pratique amateur. Il existe également des écoles de formation professionnelle pédagogique et artistique.

Les écoles amateurs

La FFEC distingue plusieurs catégories d'écoles de cirque amateur :

Les écoles de cirque de pratique amateur, disposant de locaux spécifiques fixes, bâtiments ou chapiteaux, et s'organisant autour d'un projet pédagogique ;

Les écoles de cirque itinérantes intervenant ponctuellement au sein d'autres structures ou proposant des activités sous leur propre chapiteau en itinérance (pour celles qui en disposent). Mobiles et réactives, elles ne s'inscrivent pas dans un processus éducatif de long terme.

Les écoles de cirque de loisirs implantées au sein de structures pour lesquelles le cirque n'est pas l'activité principale : centres de loisirs, centres sociaux, etc.

Ces catégories peuvent cohabiter ou correspondre à différentes étapes de développement. Certaines écoles de cirque ont débuté en activité itinérante avant de se sédentariser dans un projet plus important ; des activités cirque qui étaient au départ accessoires au sein de centres de loisirs ont pu, peu à peu, prendre une part prépondérante dans le projet associatif.

Enfin, pour une majorité d'écoles, coexistent une activité sédentaire et une activité itinérante.

La filière de la formation professionnelle, artistique et pédagogique

Il existe trois types d'écoles professionnelles :

1. **Les écoles préparatoires**, qui développent des axes généralistes, des fondamentaux (acrobatie, jeu d'acteur, danse, préparation physique, etc.) et amènent les élèves vers les concours d'entrée des centres de formation professionnelle artistique ;
2. **Les centres de formation artistique**, délivrant une certification ou non, formation en deux ou trois ans ;
3. **Les centres de formation pédagogique**, autour du brevet d'initiateur aux arts du cirque (Biac), du brevet d'initiateur spécialisé aux arts du cirque (Bisac), du BPJEPS activités du cirque ou des séquences de formation continue.

Autour de ces trois axes se développe une nébuleuse de formations, de cursus préparatoires, avec des modalités, des démarches pédagogiques et des durées disparates, sans cohérence nationale.

Neuf centres de formation professionnelle disposent de l'agrément qualité « centre de formation FFEC » et proposent également une activité de pratique amateur.

L'école de Rosny, qui ne dispose pas de l'agrément qualité pour l'école préparatoire, dispense une formation pour accéder directement au Cnac.

Deux écoles nationales supérieures, le Centre national des arts du cirque (Cnac) de Châlons-en-Champagne et l'Académie nationale contemporaine des arts du cirque Annie-Fratellini, délivrent le DNSP et le DE professeur de cirque.

Par ailleurs, de nombreux centres de formation proposent un cursus complémentaire à la formation artistique axé sur l'émergence de projets de création à travers des studios de création, pépinières ou autres dispositifs.

	Les neuf centres de formation agréés FFEC						
	Pratique amateur	Formation préparatoire aux écoles	Formation professionnelle artistique	Diplôme	Formation professionnelle pédagogique	Diplôme	Studio de création
Association française de cirque adapté (Aire-sur-l'Adour)	oui	non	non	non	oui	oui fédéral et d'État	non
Arc en cirque, (Chambéry)	oui	oui	oui	oui	oui	oui fédéral	oui
Balthaz-Ar, (Montpellier)	oui	oui	oui	oui	oui	oui fédéral	oui
Centre régional des arts du cirque (Lomme-Lille)	oui	oui	oui	non	oui	oui fédéral et d'État	oui
École de cirque de Lyon	oui	oui	non	non	non	non	non
Le Lido (Toulouse)	oui	non	oui	non	non	non	oui
Piste d'Azur (La Roquette-sur-Siagne)	oui	oui	oui	oui	oui	oui fédéral et d'État	oui
École du cirque Jules-Verne (Amiens)	oui	oui	non	non	non	non	non
Le Samovar (Bagnolet)	oui	non	oui	oui	non	non	oui

Entre la pratique amateur et la formation professionnelle se trouvent de nombreux dispositifs de type perfectionnement, troupe amateur, préparation, etc., marquant la naissance d'une filière.

Les publics accueillis

Les dernières données des pratiquants en 2018 font apparaître les constats suivants :

- Le public est varié, âgé de 1 à 85 ans, avec une forte représentation de la tranche des 6 à 10 ans, qui constitue 51,5 % de l'ensemble. La médiane se situe à 9 ans.
- Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans toutes les tranches d'âge. Ce déséquilibre est plus accentué encore chez les 11-18 ans.
- Le taux de réinscription d'une année sur l'autre est de 44 %. L'engouement pour cette pratique reste fort ; toutefois, les écoles de cirque stagnent en nombre de pratiquants, conséquence d'une banalisation des activités au sein d'autres organismes – centres socioculturels, organismes de vacances, etc.
- La plupart des écoles proposent des activités dédiées à des publics spécifiques, telle la petite enfance (61 % des écoles), ou en difficulté : personnes en situation de handicap (62 %), en difficulté sociale (32 %), hospitalisées (13 %), âgées (10 %), en détention (8 %).

Quant aux écoles délivrant un enseignement professionnel, elles touchent des élèves (âgés

au minimum de 16 ans) visant une carrière d'artiste. Ils doivent faire preuve d'une motivation certaine. La sélection est rigoureuse, l'entraînement intensif. La majorité des élèves issus de ces écoles exercent leur métier dans le nouveau cirque.

Répartition des élèves selon l'âge	%
0 à 5 ans	10,8 %
6 à 10 ans	51,5 %
11 à 14 ans	12,9 %
15 à 17 ans	6,6 %
18 à 29 ans	8,5 %
30 à 39 ans	4,4 %
40 ans et plus	5,3 %
Total	100,0 %

Répartition selon l'âge et le sexe	Féminin	Masculin
0 à 5 ans	51,77 %	48,23 %
6 à 10 ans	63,17 %	36,83 %
11 à 14 ans	73,00 %	27,00 %
15 à 17 ans	72,45 %	27,55 %
18 à 29 ans	71,56 %	28,44 %
30 à 39 ans	68,79 %	31,21 %
40 ans et plus	60,14 %	39,86 %

Moyenne des âges	14 ans et demi
Médiane des âges	9 ans

Les différentes missions des écoles

Les écoles s'activent autour de grands domaines :

- pratique amateur ;
- formation professionnelle ;
- animation du territoire ;
- activités artistiques ;
- « *cirque-outil* ».

En règle générale, les écoles mettent en place une activité de cours à l'année, de stages ponctuels pour leurs usagers directs et de vente de prestations sous forme de cours, de stages ou d'autres types d'animation.

Pratique amateur

Que leurs activités soient fixes ou itinérantes, les écoles de cirque proposent presque toujours des apprentissages autour des quatre grandes familles des arts du cirque : acrobatie, jonglerie, équilibre sur objets, aérien (cette pratique nécessite des équipements spécifiques). Sont également intégrées, de façon transversale, des activités d'expression et de créativité. L'apprentissage du clown est rarement abordé.

Les enseignements se déroulent sous forme de cours réguliers – dans ce cas, l'engagement de l'élève sera d'une saison –, de stages en fin de semaine ou lors des vacances scolaires – ces formules peuvent être concomitantes. Les niveaux vont de la découverte au perfectionnement. Le travail des élèves est ponctué par une rencontre avec le public, sous forme de séances publiques, de travaux en cours ou de spectacles de fin de cursus.

Les ateliers sous forme de prestation s'adressent principalement au milieu scolaire, aux municipalités et aux centres socioéducatifs, sous forme de stages ou de séjours. Ces activités en prestation restent soumises à des variations importantes – diminution des demandes scolaires et d'organismes socioculturels depuis 2008, par exemple.

Formation professionnelle

Pour les écoles professionnelles, les parcours sont évidemment plus longs et plus intenses. Il s'agit de former des circassiens, de leur permettre de parfaire l'apprentissage des techniques de base tout en développant leur propre langage artistique. Parfois, des écoles sont perçues comme plus qualifiées sur une famille de disciplines ou en fonction des équipements et des enseignants. Le Samovar est, par exemple, spécialisé dans l'art clownesque.

Animation du territoire

En dehors des représentations de fin de cursus, qui s'inscrivent dans le projet pédagogique, les écoles de cirque s'impliquent dans l'animation de leur territoire, en organisant ou coorganisant des événements, festivals, etc., et en participant à diverses manifestations (carnavals, fêtes du terroir) proposées par d'autres acteurs.

Elles construisent parfois des partenariats avec des organismes enseignant les arts frères – conservatoires, écoles de musique, etc. La mobilité et l'adaptation sont les atouts des écoles de cirque.

Activités artistiques

Diffusion, programmation

Selon la dernière grande enquête fédérale de 2015-2016 :

- 52 % des écoles organisent la diffusion de spectacles amateurs (autres que les spectacles de fin de cursus ou de saison) ;
- 20 % des écoles organisent la programmation de spectacles d'artistes professionnels.

Cette enquête révèle également que 62 % des adhérents sont en relation avec une scène conventionnée cirque, un pôle cirque ou une autre salle de spectacle sur leur territoire. Au-delà, cette prégnance reflète l'importance de la matière artistique et des liens avec le secteur artistique professionnel.

Soutien à la création

Les écoles disposant de lieux fixes et adaptés aux arts du cirque les mettent fréquemment à disposition d'artistes locaux, contribuant ainsi, à leur niveau, à la permanence et à la création artistique. Ainsi, 34 % des écoles organisent l'accueil en résidence de création.

Pour les autres, dès que les locaux le permettent, elles accueillent des artistes pour leur entraînement.

Toutes ces relations s'organisent sous forme d'échanges avec les pratiquants amateurs. Le lien entre les écoles de cirque et les artistes sont solides, en raison de l'origine des nombreux artistes, issus de la filière amateur.

« Cirque-outil »

La pratique circassienne est un espace extraordinaire de recherches et d'expérimentations. Ces spécificités en font un outil au service de projets visant à identifier et valoriser les potentiels de chacun. Ainsi, la plupart des écoles mettent en œuvre des activités dédiées à des publics spécifiques, où le cirque est alors utilisé comme un outil au service d'un projet collectif. Selon les méthodologies, typologies de public et enjeux, le cirque peut être utilisé pour des projets de cirque adapté, social, éducatif, d'inclusion, thérapeutique... La diversité des dénominations révèle la formidable capacité d'adaptation des arts du cirque aux spécificités de chaque projet.

Organisation des ressources humaines

› Ressources administratives et techniques

L'activité se structure autour de la présence de salariés pour les interventions pédagogiques. Les écoles affiliées à la FFEC emploient 227 salariés impliqués dans la gestion administrative et technique des écoles, qui représentent environ 160 ETP ; 81 % des salariés administratifs et de direction/coordination sont employés en CDI. L'âge moyen des salariés est de 41 ans, avec une ancienneté moyenne de plus de huit ans.

Très fréquemment, le premier poste créé est occupé par le porteur du projet, s'entourant d'une équipe.

Les écoles de cirque, en matière d'emploi, sont à classer dans les TTPE (très très petites entreprises).

En 2018, le nombre de postes d'encadrants se stabilise avec des équipes réduites : pour l'immense majorité des écoles (87 %), le nombre de salariés permanents est inférieur à cinq personnes. La configuration à un ou deux salariés représente 25 % des cas.

Les équipes sont principalement constituées par des enseignants, le personnel administratif représentant seulement 25 % des permanents.

La polyvalence reste de mise, principalement dans les petites structures. Il n'est pas rare qu'un enseignant s'occupe aussi d'administratif, de développement et de maintenance.

Les équipes d'animateurs sont complétées par des emplois en CDD ponctuels, voire remplacées par l'usage de prestataires.

Le CDD devient la norme face à l'instabilité du modèle économique.

▸ Ressources pédagogiques

Plus de 700 personnes sont référencées comme participant à l'animation pédagogique, dont 11 % de bénévoles. Parmi elles, on compte 563 salariés pour 284 ETP, avec 53 % de CDI. L'âge moyen est de 36 ans, avec une ancienneté moyenne de six ans.

Dans la population des animateurs salariés des écoles agréées, 85 % disposent d'une qualification cirque, d'une qualification voisine – Capes, BEATEP, BPJES autre activité que cirque, etc. – ou sont en cours de formation au Biac ou BPJEPS.

Principaux diplômes dans le cirque

DEVENIR INITIATEUR AUX ARTS DU CIRQUE

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

Brevet d'initiateurs aux arts du cirque (Biac) et brevet d'initiateur monodisciplinaire (BIM)

Première étape vers le BPJEPS, ces brevets permettent à l'initiateur de maîtriser les compétences minimales pour faire découvrir les techniques de cirque aux débutants à partir de 6 ans, sous la responsabilité du responsable pédagogique et en toute sécurité psychique et physique. Ces diplômes n'ont de valeur que dans les écoles adhérentes à la fédération et agréées par celle-ci.

Brevet d'initiateur spécialisé aux arts du cirque option cirque adapté (Bisac)

Ce brevet, réservé aux titulaires du Biac, permet de concevoir et d'animer des projets éducatifs et thérapeutiques utilisant le cirque au service de la personne (le cirque adapté).

DIPLÔMES D'ÉTAT

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS) spécialité activités du cirque

Diplôme d'État d'animateur de niveau 4 (anciennement niveau IV, équivalent bac), il est depuis 2018 la référence en matière d'encadrement des activités arts du cirque. Il demande 600 heures en centre de formation et au moins autant en entreprise.

Diplôme d'État (DE) de professeur de cirque

Diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III, équivalent bac+2) piloté par le ministère de la Culture, créé par décret du 22 mars 2011. Depuis 2019, il est accessible sur épreuves ou par validation des acquis de l'expérience (VAE), en justifiant d'une durée d'expérience cumulée d'au moins trois ans, dont au moins l'équivalent de deux ans d'enseignement d'une durée de quinze heures par semaine pendant trente semaines par an.

DEVENIR ARTISTE DE CIRQUE

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES FRANÇAISES

Diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste de cirque

Le DNSP artiste de cirque, diplôme d'État niveau 6 (anciennement niveau II), formation en trois ans, permet à chaque étudiant de développer ses capacités artistiques et ses qualités d'interprète, de valoriser ses compétences et de construire son parcours professionnel. Il est délivré à travers un parcours DNSP1 à l'Enacr de Rosny-sous-Bois, et DNSP2 et DNSP3 au Cnac, à Châlons-en-Champagne. L'Académie Fratellini délivre également le DNSP.

Certification artiste de cirque et du mouvement

Diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III), formation en deux ans créée en 2015, il permet d'acquérir les compétences nécessaires aux métiers des arts du cirque. Il est délivré par trois structures regroupées en réseau ProCirk : Arc en cirque, centre des arts du cirque de Chambéry, le centre des arts du cirque Balthaz-Ar de Montpellier et Piste d'azur, centre des arts du cirque en Paca.

Certification professionnelle artiste clown

Ce diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III), formation en deux ans, propose de former des artistes-interprètes, mais aussi des auteurs et des metteurs en scène, aux arts du clown. La certification professionnelle artiste clown est délivrée par le Samovar, à Bagnolet.

Le contexte réglementaire

Aucune réglementation spécifique n'encadre l'activité d'enseignement des arts du cirque.

La législation générale s'applique : qualification des établissements recevant du public (ERP) le cas échéant, obligations liées à l'éventuelle organisation de spectacles (licence d'entrepreneur de spectacles, etc.), application du Code du travail et de la convention

collective de l'animation, du Code de l'action sociale et des familles. La convention collective de l'animation s'applique à toutes les structures sans but lucratif dont l'activité principale est la pratique amateur, quel que soit le cadre juridique. Cette convention étant étendue, elle s'impose à toutes les structures du secteur où l'association reste le statut juridique plébiscité par l'immense majorité des écoles de cirque.

La charte de qualité définie par la FFEC se concrétise par l'agrément ou label FFEC. Il pose un cadre non réglementaire. Ce label s'appuie sur les missions fédérales de structuration du réseau et sur les conventions établies par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture. Il engage son détenteur sur les champs de l'administration, de la qualification des animateurs, de la santé des pratiquants et de la sécurité.

Le matériel et les locaux

L'activité d'enseignement, avec la maturité des écoles de cirque, se sédentarise dans des bâtiments ou sous chapiteau tout en conservant une partie itinérante, parfois également sous chapiteau. Seulement 6 % des écoles agréées déclarent travailler uniquement en itinérance et 80 % des écoles agrègent leurs actions autour d'un lieu fixe et identifié ; 20 % des structures se partagent dans plusieurs lieux : gymnases (29 %), salles spécialisées (35 %), chapiteaux (19 %), salles polyvalentes (17 %).

54 % des écoles travaillent dans des espaces dédiés à l'activité. Pour 63 % des écoles, les locaux sont mis à disposition, essentiellement par les municipalités. Les autres sont locataires (20 %) ou propriétaires (17 %).

Pour les disciplines les plus classiques, le montant des investissements en matériel n'est pas excessif. Les fabricants et vendeurs sont identifiés et le taux de renouvellement est modéré.

L'activité dans des locaux dédiés demeure la base d'un modèle économique équilibré avec un potentiel de développement.

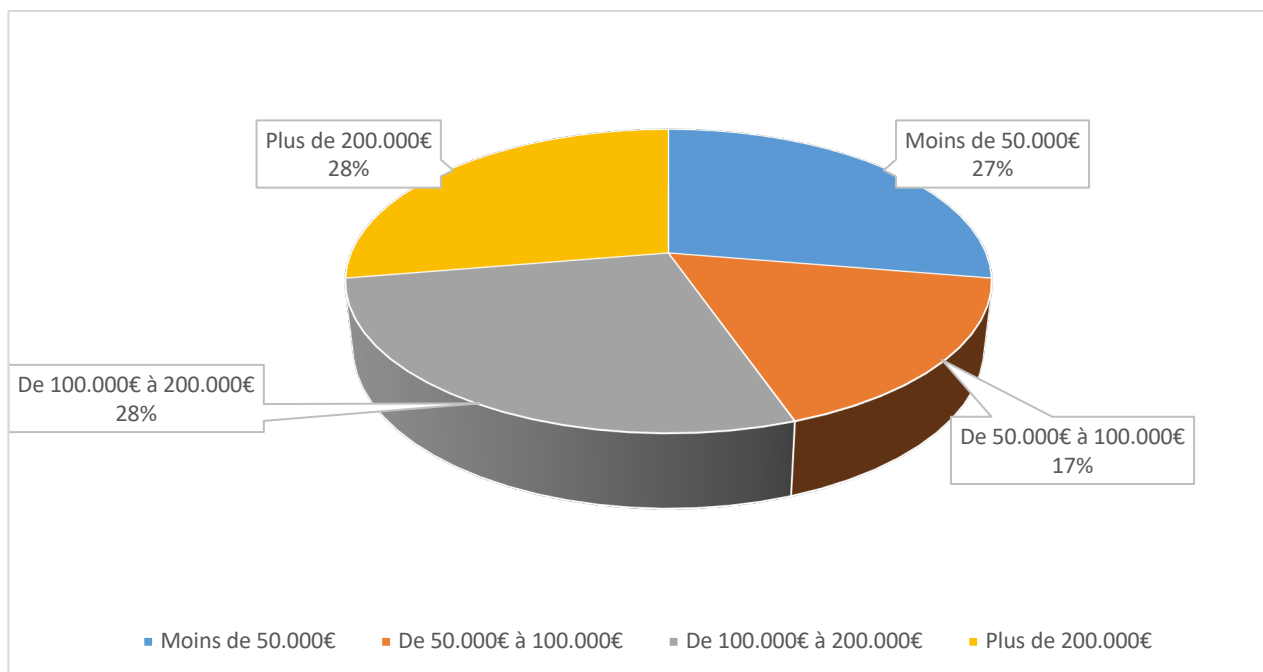




DONNEES FINANCIERES

Différentes catégories de budgets

La tendance est à une stagnation des budgets, avec un paysage contrasté, mais des budgets globalement faibles.



La grande enquête fédérale 2015-2016 a établi des moyennes sur deux ensembles principaux :

- les écoles pour lesquelles la pratique amateur est l'activité principale et dont la moyenne des recettes annuelles s'établit à 150 000 € (médiane à 104 000 €), avec un niveau de fonds propres de moins de 50 000 € pour les trois quarts d'entre elles ;
- les écoles dont l'activité principale est la formation professionnelle, dont le montant moyen des produits annuels est de 976 000 € (médiane à 767 000 €), avec 60 % d'entre elles qui détiennent plus de 100 000 € de fonds propres.

Plusieurs partenaires financiers

La part des subventions dans les recettes, incluant les aides à l'emploi, est en moyenne de 16 % pour les écoles dont l'activité principale est la pratique amateur, et 49 % pour les centres de formation professionnelle.

Il faut noter que la moitié des écoles bénéficient d'une mise à disposition de locaux, ce qui modère le faible niveau de subventionnement direct.

Les villes (ou regroupements de communes) sont les principaux partenaires des écoles de cirque, souvent par le biais de mise à disposition de locaux.

Les conseils régionaux et départementaux peuvent également soutenir les écoles pour leurs activités de pratiques, parfois pour l'activité de diffusion si elle existe – festivals par exemple –, souvent dans le cadre d'activité décentralisée en milieu rural.

Les régions interviennent également en soutien à l'emploi, plus rarement que par le passé.

L'Éducation nationale (de la maternelle au lycée) est un partenaire privilégié des écoles de cirque, notamment dans le cadre des classes à projet artistique et culturel (PAC), de même que l'inspection académique (par le biais de l'agrément Éducation nationale) et la direction régionale des affaires culturelles (Drac). Il s'agit là d'un financement d'activités auprès des élèves en milieu scolaire, et non comme une subvention aux projets ou aux structures. En général, la Drac intervient également dans le financement des écoles professionnelles.

Lorsque des écoles sont gérées par des compagnies, des aides du **ministère de la Culture** peuvent apparaître au poste de ressources, dans une ligne budgétaire « accompagnement culturel ».

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) peut intervenir dans le cadre de dispositifs divers – dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV), crédits loisirs – comme partenaire de conditions tarifaires préférentielles. Signalons que 95 % des écoles de la FFEC sont agréées jeunesse/éducation populaire.

Ressource encore peu répandue, les financements émanant de **fondations** concernent surtout les écoles les plus importantes.

Deux exemples de budgets

Au-delà des différences de budgets, les deux exemples présentés correspondent à deux types d'écoles.

Données 2017	ÉCOLE A (créée en 2005)	ÉCOLE B (créée en 2002)
ACTIVITÉS	<p>Pérennes</p> <ul style="list-style-type: none"> - petite enfance - cours enfants - cours adultes - cours parents/enfants - public en situation de handicap - action en milieu scolaire <p>Occasionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - séniors, personnes hospitalisées, personnes sous main de justice <p>Les cours sont hebdomadaires, stages lors des congés scolaires, prestations dans les locaux ou en itinérance. Soirée cabaret. Troupe amateur.</p>	<p>Pérennes</p> <ul style="list-style-type: none"> - petite enfance - cours enfants - cours adultes - cours parents/enfants - public en situation de handicap <p>Occasionnelles action en milieu scolaire</p> <p>Les cours sont hebdomadaires, stages lors des congés scolaires, prestations dans les locaux ou en itinérance.</p>
BÉNÉFICIAIRES	<p>750 adhérents 488 élèves répartis sur 37 cours 262 stagiaires 1575 élèves en milieu scolaire 1020 spectateurs 151 personnes en cirque adapté</p>	<p>257 élèves</p>

RESSOURCES HUMAINES	16 salariés pour 9 ETP, dont : - 8 en CDI - 3 en emplois aidés - 5 en CDD 4 emplois administratifs pour 100 heures par semaine 5 pédagogues titulaires d'une qualification	6 pédagogues pour 2,5 ETP, dont : - 2 salariés CDI à temps plein - 4 bénévoles à temps partiel 9 heures par semaine d'administration
LOCAUX	Local fixe dédié, en location	Local fixe dédié, en location
BUDGET	493 600 €, dont : - 413 000 € de produit d'exploitation - 18 575 € de subventions - 60 000 € d'aide à l'emploi	105 200 €, dont : - 89 400 € de produit d'exploitation - 15 900 € de subventions
PARTENAIRES FINANCIERS	Ville	Ville, Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep)





BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT

Principales difficultés rencontrées

› **Le statut associatif en question**

L'association école de cirque, projet collectif, est théoriquement un équilibre entre une équipe salariée, détentrice de l'expertise, et les administrateurs responsables juridiquement et porteurs du projet. Concrètement, cet équilibre est fragile et souvent en contradiction avec la réalité. En effet, les compétences et la disponibilité des administrateurs sont réduites ; ces derniers sont confrontés à une équipe salariée porteuse et pilote du projet, passionnée et surinvestie, souvent dans la crainte de perdre le projet dont ils se sentent « propriétaires ». Le cadre associatif est souvent perçu comme une contrainte qui alourdit le fonctionnement. Il est à noter que les fondateurs des écoles de cirque en sont les premiers salariés.

› **Le modèle économique fragile**

Trop souvent, les écoles de cirque réagissent à la demande, et peu mettent en place des stratégies de développement : recherche de nouveaux publics, nouveaux produits, mutualisation, etc.

› **Ressources humaines**

Ces dernières années, on constate des difficultés récurrentes au sein des écoles de cirque en matière de ressources humaines, et ce, à plusieurs niveaux :

Un surinvestissement des salariés, autant une conséquence qu'une cause

Le remplacement des salariés absents, le manque de personnel administratif, l'appropriation et la paternité du projet, la polyvalence avec des compétences insuffisantes sur certaines fonctions au moment de la prise de poste, la faiblesse des équipements, etc. impliquent un investissement humain au-delà d'un temps de travail classique.

Difficultés du passage de relais entre deux générations

De nombreuses écoles de cirque sont nées et se sont développées autour d'un porteur de projet passionné ayant acquis au fil du temps une expertise globale sur les différents volets de l'activité : la pédagogie, l'administration, les questions de sécurité, de santé des licenciés, les partenariats, etc. Aujourd'hui, cette génération de « bâtisseurs » quitte les écoles, or le passage de relais s'avère délicat en raison de la forte personnalisation des fonctionnements, de la centralisation des procédures de décision et de l'absence de formalisation des procédures.

Difficultés à recruter et à gérer les équipes salariées

Pour de nombreuses écoles de cirque, la difficulté à gérer les équipes salariées est réelle, entre autres pour les raisons suivantes :

- méconnaissance du cadre législatif et réglementaire ;

- instabilité des équipes, en contrat à durée déterminée, à temps partiel ;
- envie de tenter l'aventure artistique pour les plus jeunes, plutôt que de se laisser « absorber » par l'enseignement, ou, pour les plus expérimentés, désir de créer sa propre école de cirque ;
- manque de perspectives de carrière à long terme (la notion même de carrière est relativement nouvelle).

Ces questions sont d'autant plus cruciales que le développement de l'activité oblige les écoles à embaucher rapidement et que la génération des bâtisseurs n'est pas préparée à « gérer » les ressources humaines – télescopage entre les rythmes et la polyvalence souhaités, et des horaires cadrés ; application formelle d'une relation employeur/employé. Face à l'incertitude du modèle économique, aux fluctuations des ressources, à la taille des écoles, les emplois proposés sont essentiellement des CDD à temps partiel avec des volumes horaires réduits.

Des manques en matière de formation continue

Très souvent, l'essor de l'activité a été plus rapide que la professionnalisation des équipes en place : les écoles se sont fortement développées, sans pour autant dégager des compétences nouvelles et nécessaires, liées au volume et à la qualité des services attendus. Des besoins en formation continue existent à tous niveaux, des bénévoles dirigeants jusqu'à l'assistant-animateur en passant par les cadres salariés dans de nombreux domaines : administration, juridique (notion de responsabilité), analyse de gestion, comptabilité, gestion des ressources humaines, stratégie de développement, etc.

› Évolution du contexte

Les écoles de cirque doivent également faire face aux évolutions du contexte actuel : baisse des financements publics, tendance à la baisse des prestations scolaires ou autres, augmentation de la concurrence, notamment de la part d'opérateurs du secteur marchand, et banalisation de l'activité. Ces éléments incitent les écoles à ne plus être seulement dans une logique de « réaction » ou de simple réponse à la demande ; elles doivent dorénavant prendre du recul pour penser une stratégie, construire une offre, être force de proposition.

Typologie des besoins d'accompagnement

Les principales thématiques des accompagnements des écoles de cirque réalisés jusqu'à aujourd'hui par les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) – soit environ soixante-dix écoles accompagnées depuis le début du dispositif – ont porté sur les thèmes suivants :

- **pour les accompagnements individuels** : en majeure partie sur le projet de la structure et les possibilités d'évolution de l'activité (58 % des accompagnements) ; en second lieu sur la gestion (16 %) et l'organisation interne (15 %) ;
- **pour les accompagnements collectifs** : les thèmes sont plus diversifiés, avec une prépondérance de la gestion (27 %), de la recherche de financements (18 %) et, dans une moindre mesure, sur les projets des structures et leur stratégie de développement (15 %).

Plus à la marge, on trouve des accompagnements individuels et collectifs sur les questions

de mutualisation, de communication et d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et pour quelques cas d'évaluation de l'utilité sociale.

▸ **Accompagnements stratégiques**

Retravailler le projet associatif

Si, aujourd'hui, contrairement à naguère, les écoles se sont approprié la dimension artistique comme indissociable de la dimension pédagogique, la proportion entre ces différents objectifs peut soulever des questions :

- comment articuler l'une et l'autre ?
- comment valoriser la cohérence des projets auprès des partenaires ?

D'autre part, face à un contexte en mutation, la nécessité de toucher de nouveaux publics et de nouveaux territoires pour diversifier les publics peut faire débat :

- la recherche de nouveaux marchés est-elle compatible avec les valeurs fondatrices ?
- implique-t-elle un autre positionnement des salariés et des bénévoles ?
- quels nouveaux partenariats sont à mettre en place ?

▸ **Accompagnements techniques et opérationnels**

Mutualisation/coopération

Des accompagnements collectifs entre plusieurs écoles de cirque portent sur les questions de mutualisation : projet d'édition d'une plaquette commune, étude des possibilités d'échanges de matériel, de partage d'emplois et des compétences.

Ressources humaines/organisation interne

Les écoles de cirque ont besoin d'actions pour renforcer leur fonction employeur : connaissance du cadre légal, mise en place de plans de formation, réorganisation des profils de poste, formalisation des procédures, etc.

Mettre en place des indicateurs économiques

Un accompagnement peut permettre de faire des calculs de rentabilité entre les différents segments d'activités, par exemple évaluer le coût d'ateliers itinérants afin d'ajuster la politique tarifaire, le cas échéant.

Négocier avec des collectivités pour un lieu

S'il s'avère pertinent qu'un projet d'école évolue vers l'installation dans un lieu fixe, l'accompagnement peut offrir un appui pour argumenter auprès de collectivités afin d'obtenir des mises à disposition, pour négocier un emprunt avec les banques, pour financer l'acquisition d'un chapiteau, monter un dossier avec France Active afin d'obtenir un fonds d'amorçage ou un apport en fonds propres (avec droit de reprise), etc.





EN SAVOIR PLUS

Réseaux professionnels

Fédération française des écoles de cirque (FFEC)

www.ffec.asso.fr

Centre de ressources des arts de la rue, du cirque et du théâtre (Artcena)

www.artcena.fr

Syndicat des cirques et compagnies de création (SCC)

www.compagniesdecreation.fr

Association française de cirque adapté (Afca)

Elle a pour objet de développer le cirque adapté, terme déposé faisant référence à la méthodologie conçue par l'Afca. Elle intervient en direction de publics faisant l'objet d'une prise en charge pédagogique, éducative ou thérapeutique, et est également organisme de formation.

www.afca-cirqueadapte.net

Centre national des arts du cirque (Cnac)

www.cnac.fr

Ressources juridiques

Associations mode d'emploi

www.associationmodeemploi.fr

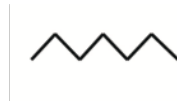
Legifrance (convention collective de l'animation du 28 juin 1988)

www.legifrance.gouv.fr

Bibliographie

- Vincent Rouillon, « Note à propos des arts du cirque », in *La Lettre d'Échanges* n° 82, Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), mi-février 2012.
- Jean-Michel Guy et Julien Rosemberg, *Le Nuancier du cirque*, 2 DVD, CNAC/Scéren – CNDP/Hors les murs, 2010.
- Pascal Jacob, *La Fabuleuse Histoire du cirque*, Le Chêne, 2002.

- Pascal Jacob, *Le Cirque. Voyage vers les étoiles*, Géo/Solar, 2002.
- Emmanuel Wallon (dir.), *Le Cirque au risque de l'art*, Actes Sud/CNSAD, 2002.
- *L'école en piste, les arts du cirque à la rencontre de l'école*, collection « À propos de », ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche, 2002.
- Pascal Jacob, *Le Cirque. Un art à la croisée des chemins*, Découvertes Gallimard, 2001.
- Christian Dupavillon, *Architectures du cirque des origines à nos jours*, Éditions du Moniteur, 2001.
- Catherine Zavatta, *Les Mots du cirque*, Belin, 2001.
- Henri Thétard, *La Merveilleuse Histoire du cirque*, Julliard, 1978.



↳ Contacts

Opale/CRDLA Culture
45, rue des Cinq Diamants
75013 Paris
01 45 65 2000

www.opale.asso.fr

opale@opale.asso.fr

Coordination :
Opale/CRDLA Culture

Rédaction :
Fédération Française des écoles de cirque
Bruno Colin

Correction :
Nicolas-Emmanuel Granier

Photographies :
Simon Photographie

Les fiches-repères d'Opale / CRDLA Culture sont réalisées en partenariat avec les réseaux et les fédérations des arts et de la culture, ainsi qu'avec des spécialistes des questions abordées. Elles ont pour objectif de donner des clés de compréhension sur un thème, une problématique ou un domaine culturel précis.

Depuis plus de 30 ans, Opale observe, valorise et outille les associations artistiques et culturelles par des travaux d'études, des publications et des mises en réseau.

Depuis 2004, elle porte une mission d'animation et de ressources (CRDLA Culture) dans le cadre d'un dispositif de soutien à l'emploi associatif, le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) dont ont déjà bénéficié plus de 8 000 associations culturelles et artistiques.

La mission CRDLA est copilotée par deux regroupements culturels :

- l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc)
- la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (Cofac).

Retrouvez tous les outils

d'Opale/Centre de Ressources Culture pour le DLA sur :

www.opale.asso.fr

AVEC LE SOUTIEN DE



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020